



Le bim

PARTAGEONS LA ROUTE

Dernière ligne droite pour la consultation citoyenne !



Pour mieux connaître vos besoins et vos attentes en matière de mobilités sur la ville, une large consultation citoyenne intitulée « Partageons la route ! » est menée jusqu'au 8 mars 2021.

Pourquoi une consultation ?

L'équipe municipale a choisi de s'appuyer sur le vécu et l'expérience du quotidien des habitant-es de Montfort-sur-Meu pour mener à bien cette démarche.

À terme, l'objectif de cette étude est d'établir un plan cycle / piéton pour septembre 2021 adapté aux besoins et aux attentes des usager-es. Celui-ci donnera lieu à la réalisation de nouvelles infrastructures qui s'échelonneront sur plusieurs exercices budgétaires.

En attendant ces résultats, la Ville de Montfort-sur-Meu procédera à l'exécution de premiers aménagements parmi lesquels des sas à vélos et des nouveaux parkings à vélo déployés dans la ville et aux abords de la gare. Des réfections de voiries cyclables et de peinture seront également entreprises ainsi que des pistes cyclables partagées.

Comment y répondre ?

Jusqu'au 8 mars, retrouvez l'enquête en ligne en flashant le QR code ci-dessus ou rendez-vous sur le site internet : montfort-sur-meu.bzh.

Un stand sera également présent sur le marché hebdomadaire du vendredi 5 mars prochain, place des Doutes, pour recueillir vos réflexions.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un **vélo de petite taille** utilisé par un enfant de moins de 8 ans n'est pas considéré comme un véhicule.

L'enfant est assimilé à un piéton, il peut donc circuler sur le trottoir. Il doit :

- respecter les feux tricolores réservés aux piétons,
- emprunter les passages protégés, lorsqu'il en existe à - 50 mètres,
- rouler à allure modérée.

Un **vélo adulte** (électrique ou non), compte tenu de ses dimensions, est considéré comme un véhicule. L'adulte doit rouler sur la chaussée ou sur la piste cyclable. Toutefois, il peut utiliser le trottoir à condition de marcher, son vélo à la main.



VOS SERVICES

HÔTEL DE VILLE

Tél. 02 99 09 00 17

Sous réserve de nouvelles annonces gouvernementales liées à l'épidémie Covid-19, la mairie est ouverte au public les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 9h à 12h et de 14h à **17h30** ; le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h ; et le samedi de 9h30 à 12h.

BUREAU DE POLICE

Tél. 02 23 43 10 43

- Standard téléphonique :
Lundi > Vendredi :
9h-12h / 14h-17h.
- Accueil physique :
Lundi > Vendredi : 9h-12h

MÉDIATHÈQUE LAGIRAFE

- Ouverture les mardis, mercredis, vendredis et samedi, de 15h-18h.
- Masque obligatoire dès 6 ans.
- Accès limité en temps et en nombre.
- Pas de consultation ni d'installation sur place.
- Service de réservation en ligne et de la navette.

ALSH / CAP'JEUNES

- ALSH Ti-Koban ouvert le mercredi, sur inscription via le portail Montfort F@mille.
- Cap'Jeunes ouvert le mercredi.

PERMANENCES DES ÉLU·E·S

- **Samedi 6 mars 2021, de 10h à 12h, en mairie :**
Zoë Héritage, adjointe en charge de la transition écologique, des mobilités et de la biodiversité.
- **Samedi 13 mars 2021, de 10h à 12h, en mairie :**
Jean-Luc Bourgognon, adjoint en charge du cadre de vie et de l'urbanisme.

VOS DÉMARCHES

Le recensement citoyen à 16 ans.

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire (ex. : un jeune qui a eu 16 ans le 2 mars 2021, a jusqu'au 30 juin pour se faire recenser).

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire. Pour vous faire recenser, présentez-vous en mairie aux jours et horaires d'ouverture, muni de :

- votre pièce d'identité ;
- le livret de famille de vos parents ;
- un justificatif de domicile.



Appel urgent au don !

Dans le contexte de l'épidémie de la Covid-19, la collecte de sang doit se poursuivre pour répondre aux besoins des malades. Prochaine collecte le **lundi 29 mars 2021**, de 10h à 13h et de 15h à 19h, au Confluent, à Montfort-sur-Meu.

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, cette collecte se déroulera **uniquement sur rendez-vous**. Pour ce faire, veuillez vous connecter sur le site Internet : dondesang.efs.sante.fr, rubrique « Rendez-vous en ligne ».



ÉLECTIONS 2021

Appel à volontaires



Les élections départementales et régionales mobiliseront, en juin 2021, plusieurs dizaines de bénévoles, notamment pour les fonctions d'assesseur-e et scrutateur·trice. L'assesseur-e est en charge du bon déroulement du scrutin par la vérification de l'identité des votant-es et la gestion des listes d'émargement. La fonction de scrutateur·rice consiste au dépouillement des bulletins. Le rôle de ces bénévoles est donc essentiel et surtout indispensable au bon déroulement des élections. Tous les volontaires seront donc les bienvenu-es. Seules conditions requises : avoir 18 ans et être inscrit-e sur les listes électorales de la commune.

Vous êtes intéressé-e ? Contactez le service Élections au 02 99 09 00 17.

Désignez le syndicat qui vous représentera.

Vous êtes salarié-e d'une très petite entreprise (moins de 11 salariés) ou employé-e à domicile ? **Du 22 mars au 4 avril 2021**, votez pour participer à la désignation des syndicats qui défendront vos intérêts et vous conseilleront dans votre vie professionnelle ! Vous pouvez voter si :

- au mois de décembre 2019, vous étiez salarié-e d'une entreprise de moins de 11 salariés ou employé-e à domicile, en CDI, CDD ou en contrat d'apprentissage ;
- vous avez 16 ans révolus à l'ouverture du vote, le 22 mars 2021 ;
- vous êtes inscrit-e sur la liste électorale.

+ d'infos sur election-tpe.travail.gouv.fr

VOIRIE

Travaux d'assainissement Les Grippeaux

Des travaux d'assainissement vont démarrer **à compter du 8 mars** pour 6 semaines. Il s'agit de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées aux Grippeaux. Les rues concernées sont les suivantes : rue du Bois Fleuri, rue des Grippeaux, rue de la Fée Viviane, rue de Brocéliande, rue des Korrigans, rue Merlin l'enchanteur et rue Duguesclin. Aucune restriction de circulation n'est à prévoir.



Capture de chats errants

Chenil Services procédera à la mise en place de cages boulevard du Colombier à compter du **lundi 8 mars** pour une durée de 2 semaines. Pensez à garder vos animaux domestiques près de vous pendant ces quelques jours.



Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, ne peuvent être effectués que de 8h30 à 20h les jours ouvrés, de 9h à 12h et de 13h30 à 19h les samedis et sont interdits les dimanches et jours fériés.

ENVIRONNEMENT

Alerte chenille processionnaire du pin



Les conditions météorologiques de la mi-février vont déclencher les premières descentes massives de chenilles processionnaires du pin.

Tout ramassage ou manipulation des chenilles est à proscrire sans équipement de protection adapté (masques, gants, lunettes) car le risque d'urtication sévère est majeur à ce stade de développement.

Il est actuellement trop tard pour entreprendre des mesures de lutte efficaces sur les chenilles dans leur phase de pleine mobilité. Le principe d'urgence le plus efficace consiste à utiliser un désherbeur thermique à gaz type chalumeau qui permet de neutraliser les chenilles au sol sans contact direct.

Il est important de limiter et baliser les accès aux zones à risques et d'informer les enfants sur les dangers encourus.

Dans la mesure du possible, les chiens et les chats doivent être isolés des zones de circulation et d'enfouissement aux abords des pins. En effet, les atteintes chez les animaux domestiques peuvent être extrêmement graves voire fatales.

Sur le domaine public, il est recommandé d'éviter la promenade des animaux domestiques aux abords des pins sylvestres, des pins noirs d'Autriche, des pins maritimes, des pins laricio, et quelques fois des cèdres.

En fonction de l'évolution des conditions météorologiques, ce phénomène dangereux peut durer jusque fin mars.



VIE ASSOCIATIVE

FRANCE ADOT 35

Pour pouvoir donner un peu de sa moelle osseuse, il faut être inscrit sur le registre national des donneurs volontaires de moelle osseuse. Attention, **l'âge limite d'inscription est désormais fixé à 35 ans.** Pour vous inscrire, rendez-vous sur dondemoelleosseuse.fr et cliquez sur *Je me pré-inscris*.

+ d'infos : france-adot.org ; par tél. au 02 23 20 77 25 ou par mail à france-adot35@gmail.com

PROCHAINE PERMANENCE ASSOCIATIVE

Lundi 22 mars, de 18h à 19h, en visioconférence. Inscriptions auprès de Claire Dupuis, responsable Vie associative à la Ville de Montfort-sur-Meu : vieassociative@montfort-sur-meu.fr

URGENCE

Le saviez-vous ?

La méconnaissance des comportements qui sauvent (massage cardiaque, usage de défibrillateur...) ainsi que la peur de ne pas les effectuer correctement empêchent de nombreuses personnes de porter secours spontanément à une personne en détresse. C'est pourquoi la loi protège quiconque qui porte assistance de manière bénévole à une personne en situation apparente de péril grave en l'exonérant de toute responsabilité civile (sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de sa part) si son geste ne fonctionne pas ou lorsqu'un préjudice résulte de son intervention.



Vous ressentez les premiers signes de fièvre, toux, gêne respiratoire, maux de tête, maux de gorge, courbatures, nez qui coule, perte de goût ou d'odorat ?
N'attendez pas.
Consultez votre médecin.

COVID-19

Tout savoir sur la vaccination à Montfort-sur-Meu

Depuis le 22 février, un centre de vaccination dédié à la Covid-19 est ouvert dans le complexe sportif du COSEC, à Montfort-sur-Meu.

Qui peut se faire vacciner ?

- Les personnes âgées de + 75 ans ;
- Les personnes âgées et/ou handicapées hébergées dans des établissements spécialisés ;
- Les personnes atteintes de pathologies à haut risque, quel que soit l'âge, avec une prescription médicale de leur médecin traitant ;
- Les personnes âgées de 50 à 64 ans inclus souffrant d'une ou de plusieurs comorbidités définies la Haute Autorité de Santé ;
- Tous les professionnel·les de santé, y compris libéraux·es, et/ou intervenant dans des établissements auprès de personnes vulnérables ;
- Les professionnel·les des secteurs de la santé et du médico-social, sapeurs-pompier·es professionnel·es et volontaires, et aides à domicile.

Comment prendre rendez-vous ?

- En ligne sur Doctolib Brocéliande ;
- Par téléphone au 0 805 690 821, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Gestes barrières

Pour vous protéger et protéger les autres, **la Ville de Montfort-sur-Meu en appelle à la responsabilité de chacun afin de protéger les plus fragiles d'entre nous.**

Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Je respecte une distance d'un mètre avec les personnes.
- Je porte un masque quand la distanciation sociale ne peut être respectée et partout où cela est obligatoire.
- Je me lave régulièrement les mains ou j'utilise un gel hydro-alcoolique.
- Je tousse ou éternue dans mon coude ou dans un mouchoir.
- Je salue sans serrer la main. J'arrête les embrassades. J'évite de me toucher le visage notamment le nez et la bouche.

#TousAntiCovid



Pour garder le contrôle de l'épidémie, le Ministère de la Santé recommande de télécharger l'application TousAntiCovid.

PRATIQUE

À votre service

Infirmier(e)s

SCP Briand-Dreuslin-Simon-Royer
Tél. 02 99 09 24 88
ou 06 81 80 04 42
SCM Colober-Merrer-Le Gall
Tél. 02 99 09 12 25
ou 06 07 65 29 62

Ambulances

Clouet - Hubert
Tél. 02 99 09 00 83
Joly Christian
Tél. 02 99 09 70 23

Pompes funèbres

Établissement Thomas
Tél. 02 99 09 26 85
Clouet - Hubert
Tél. 02 99 09 00 83
PF Joly : 02 99 09 70 23

Médecin

15 (tél. fixe)
112 (mobile)

Pharmacies de garde

• WE 6-7 mars :

Pharmacie Le Goff à Montfort-sur-Meu.
Tél. 02 99 09 00 41.

• WE 13-14 mars :

Pharmacie Montaudoin à Saint-Méen.
Tél. 02 99 09 61 22.

Messes

• WE 6-7 mars :

Sam. : messe à 18h à Breteil.
Dim. : messes à 9h30 à Bédée et à 10h30 à Montfort-sur-Meu.

• WE 13-14 mars :

Sam. : messe à 18h à Pleumeleuc.
Dim. : messes à 9h30 à Iffendic et à 10h30 à Montfort-sur-Meu.

PROCHAIN NUMÉRO

La parution d'annonces dans le BIM est un service gratuit, réservé à l'information brève des différents acteurs locaux (services municipaux ou tout autre établissement public ou service public) ou d'acteurs institutionnels.

Le prochain BIM paraîtra le vendredi 19 mars 2021.

Tél. 02 99 09 00 17 / service.communication@montfort-sur-meu.fr

Le BIM est tiré en 1500 exemplaires.
Ille-et-Vilaine «Dépôt légal 1901»

Directeur de publication :
Fabrice DALINO, Maire de Montfort/Meu.
Responsable : Quentin JOSTE,
adjoint en charge des actions citoyennes,
de la communication et du numérique.
Conception : Mairie de Montfort/Meu
Imprimeur : Imprimerie mévennaise
© Mairie de Montfort, Adobe Stock,
DR.

